

Faire de la PAC un levier de la transition agroécologique

Julien Fosse

Directeur adjoint du département développement durable et numérique

Avant-propos

« Les propositions présentées par France Stratégie **ne traduisent pas la position officielle du gouvernement.** Elles constituent une base de réflexion visant à **alimenter les débats et à nourrir l'action publique** au niveau national et européen. Leur cohérence globale n'interdit pas d'envisager **une mise en œuvre échelonnée et progressive des outils proposés** en fonction de l'importance des changements techniques et réglementaires à apporter. »



Un peu d'histoire



Une politique structurante, ancienne et complexe

- Article 40 du Traité de Rome - TFUE
- Se doter d'une **politique commune** :
 - pour augmenter la **productivité** du secteur agricole,
 - pour améliorer le **revenu** des agriculteurs,
 - pour assurer l'**approvisionnement** des consommateurs européens.

→ *Pas de dimension environnementale*



Une politique structurante, ancienne et complexe

Trois principes fondateurs en 1962 :

- construire un **marché unique** où les produits agricoles circulent librement, sans droits de douane, **afin de faire converger les prix agricoles, les salaires et les réglementations** ;
- grâce à une protection aux frontières, **privilégier la production agricole européenne** et ainsi mettre en œuvre concrètement une forme de préférence européenne ;
- mettre en œuvre une **solidarité financière**, les États membres contribuant à un budget commun.



Une politique qui occulte les défis environnementaux

- 1962 : prix d'intervention, droits de douane rachat de la production agricole à prix garanti et stockage → *assurés de toujours vendre à un prix garanti, les agriculteurs européens étaient incités à produire plus, à se moderniser et à s'agrandir.*
- 1992 : **réforme Ray MacSharry** (mise en conformité au GATT) : baisse des prix garantis et aide versée directement au producteur, en **fonction de sa surface et d'un rendement de référence** → *agrandissement et spécialisation productive des exploitations et des régions.*
- **Réforme de l'Agenda 2000** : second pilier.
- 2003 : **introduction du droit à paiement unique (DPU), versé aux agriculteurs en fonction de références historiques**, indépendamment de ce qu'ils produisaient et variables en fonction des EM.



2014-2020 : une ambition environnementale renforcée

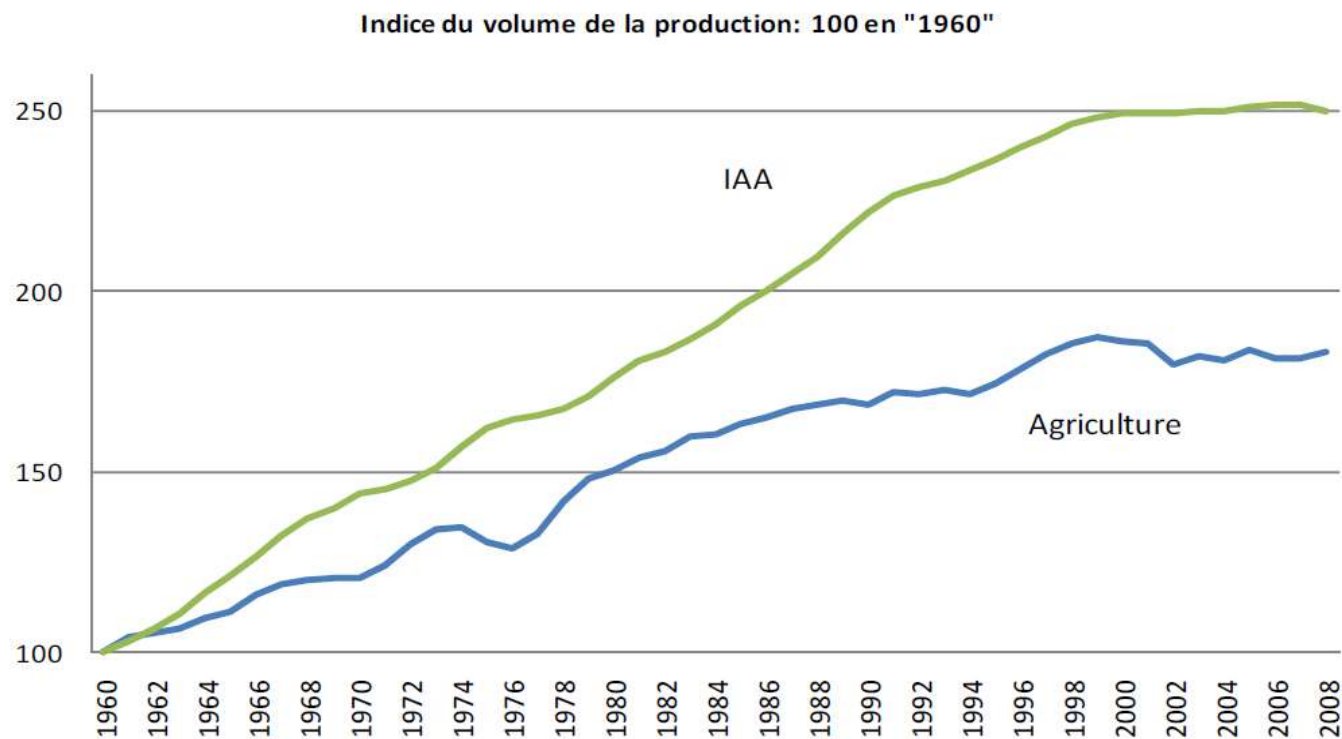
- Fin des DPU remplacés principalement par des droits à paiement de base (DPB) avec une **convergence entre et au sein des États membres à l'horizon 2019.**
- Versement des aides conditionnées au respect des prescriptions réglementaires issues de directives européennes (**la conditionnalité**) ainsi qu'à des **bonnes conditions agronomiques et environnementales** choisies par chaque État membre.
- Versement de 30 % des aides du premier pilier est soumis au respect d'un ensemble de pratiques bénéfiques pour l'environnement : **le « paiement vert »** (maintien, au niveau régional, d'un ratio de prairies dites permanentes ; diversité des assolements ; maintien de « surfaces d'intérêt écologique »).



Un bilan contrasté

Autosuffisance alimentaire

Une production en volume multipliée par deux en 50 ans



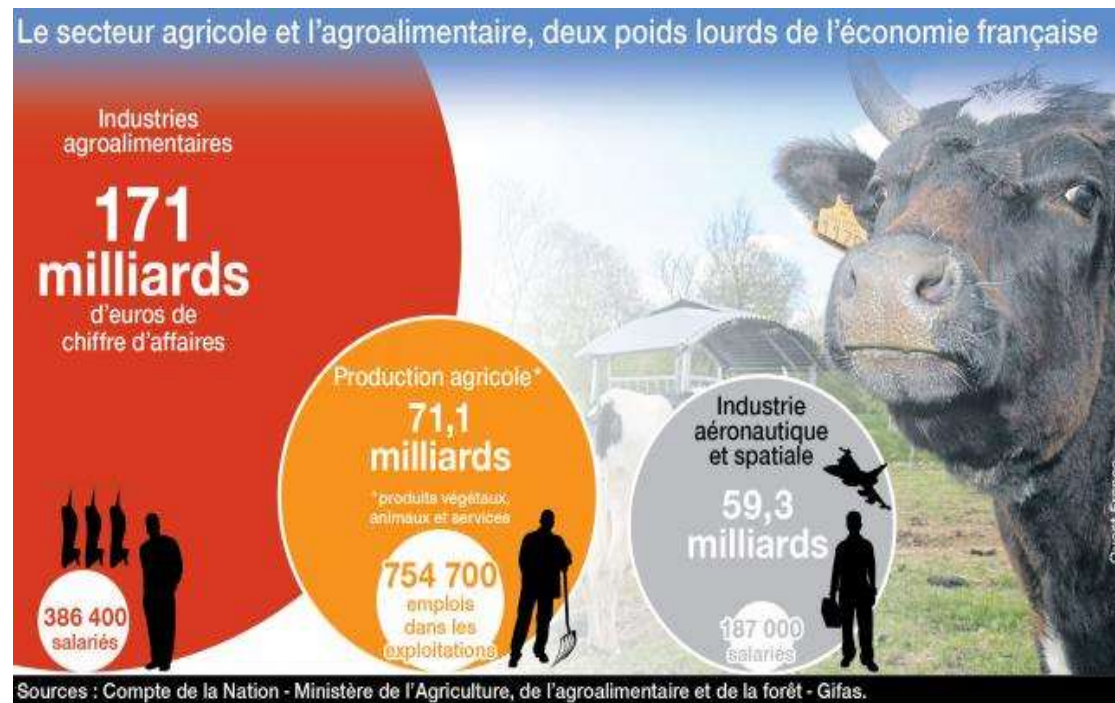
D'après Requillart V., 2014



Enjeux économiques

Emploi

- IAA : premier secteur industriel
- 750 000 emplois permanents en agriculture...



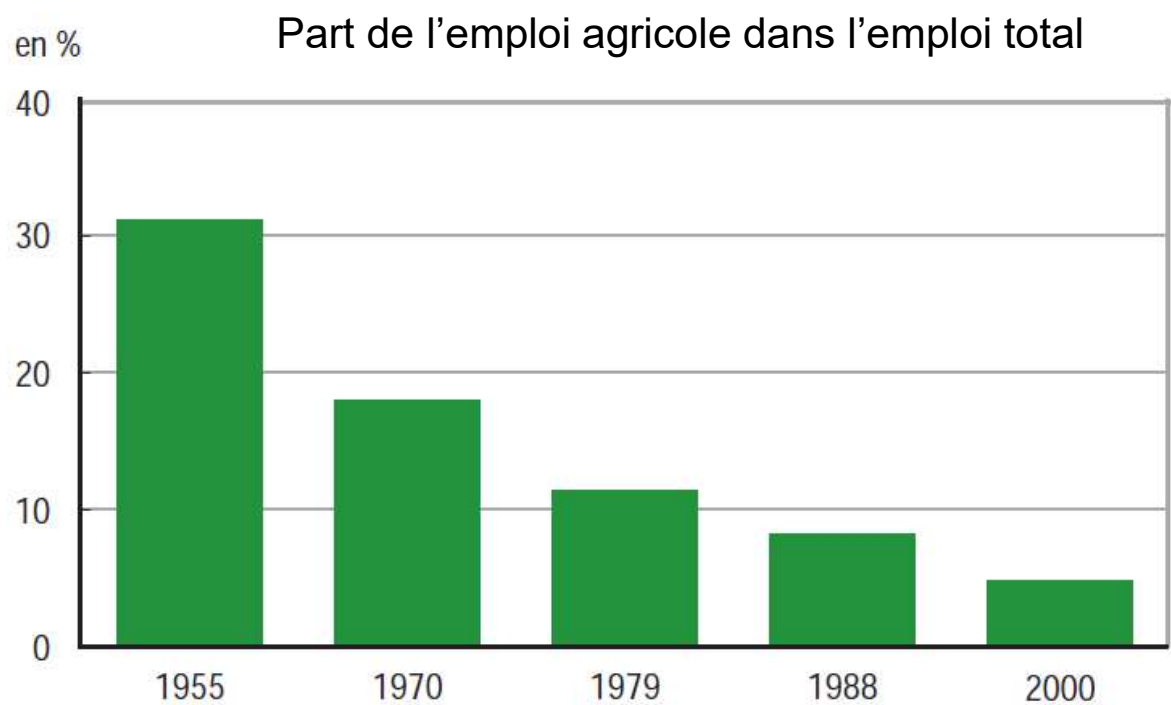
In : Ouest France, 5 janvier 2018



Enjeux économiques

Emploi

- ...mais en recul constant



D'après M. Desriers - L'agriculture, nouveaux défis (2007)



Une politique structurante, ancienne et complexe

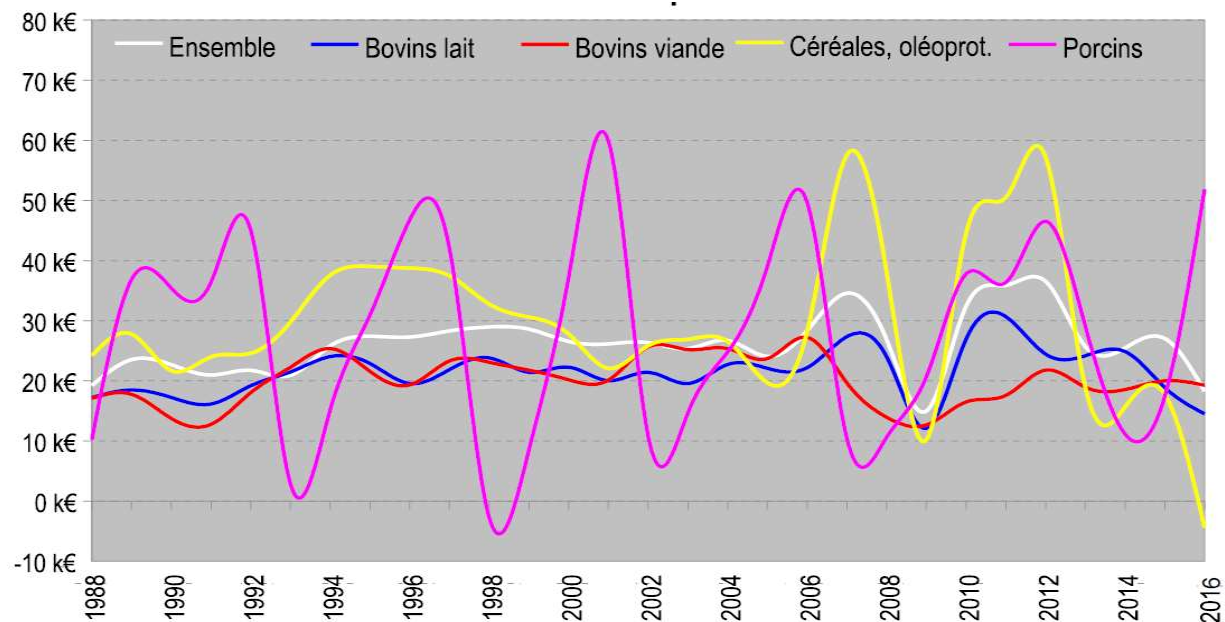
- Depuis 1962, la politique agricole commune (PAC) s'est progressivement **compliquée** et ses objectifs sont devenus peu lisibles
- La PAC reste le **premier budget de l'Union européenne**, avec 55 milliards d'euros par an (43 % du budget total)
- La France en est le **premier bénéficiaire** avec 9 milliards d'euros par an, soit 16 % du budget de la PAC



L'agriculture, un secteur économiquement fragile

25% des agriculteurs vivaient sous le seuil de pauvreté en 2017 selon l'Insee

En moyenne, **100%** du revenu courant avant impôt équivaut aux aides PAC



Evolution du RCAI par type de production - Agreste, 2017



	Toutes exploitations	Productions végétales					Productions animales						PolyCE	
		Céréales et protéagineux	Autres grandes cultures	Arboriculture	Maraîch.	Viticulture	Bovins viande	Bovins mixtes	Ovins et caprins	Bovins lait	Porcins	Volailles		
Nombre d'exploitations de l'échantillon	7 282	921	577	356	241	1 130	714	222	436	1 018	205	285	819	
Aides du 1^{er} pilier versées (k€)	Découplées	20,08	29,27	30,91	6,57	2,26	2,35	22,27	28,17	18,93	22,52	14,83	9,20	27,51
	Couplées	3,74	1,27	1,37	1,45	0,24	0,10	11,77	9,20	10,43	3,27	0,93	1,29	5,40
Aides du 2nd pilier versées (k€)	Dev. rural	4,41	0,89	0,80	1,94	0,43	0,49	11,40	10,62	15,63	7,04	1,17	0,97	4,32
	ICHN	3,37	0,35	0,21	0,76	0,08	0,14	9,27	8,78	13,99	5,53	0,77	0,47	3,07
	MAEC et AB	1,03	0,54	0,50	1,12	0,35	0,35	2,12	1,85	1,61	1,51	0,40	0,50	1,24
Total aides PAC (k€)	28,23	31,43	33,08	9,96	2,93	2,94	45,44	47,99	44,99	32,83	16,93	11,46	37,23	
RCAI (k€) / UTANS	27,37	19,25	38,15	32,87	33,59	39,62	17,74	23,67	20,68	26,94	49,54	34,92	21,56	
Part des aides	103 %	163 %	87 %	30 %	9 %	7 %	256 %	203 %	218 %	122 %	34 %	33 %	173 %	

MAA-SSP, 2019 – Comptes prévisionnels de l'agriculture



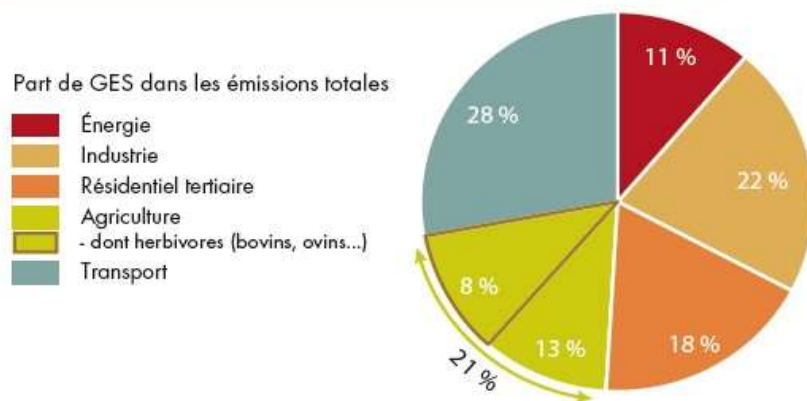
Alimentation durable : des attentes croissantes



Des défis environnementaux majeurs auxquels l'agriculture peut apporter des solutions

Climat, biodiversité, pollutions azotées, pesticides, qualité de l'air...

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR EN FRANCE



Source : Citepa, 2014, format Secten.



Un verdissement imparfait de la PAC actuelle

- Un ensemble d'instruments (paiement vert, mesures agri-environnementales et climatiques, conditionnalité des aides) **aux effets environnementaux limités** (CCUE, 2018)
- Des paiements qui ne sont pas proportionnés aux services environnementaux et aux biens publics fournis
- Complexité de mise en œuvre et coûts administratifs élevés



Nos propositions pour une « PAC idéale » soutenant l'agroécologie

Les grands principes d'une nouvelle PAC, levier de la transition agroécologique

- Rémunérer les **bénéfices environnementaux** à la hauteur de leurs bénéfices pour la société
- En contrepartie : taxer les nuisances (principe **pollueur-payeur**) avec réaffectation totale au secteur agricole
- Favoriser la **diversification des cultures et l'extensification de l'élevage**, bénéfiques pour l'environnement et pour la résilience des exploitations
- Soutenir **l'emploi agricole**



Des dispositifs génériques, s'appuyant sur les systèmes d'informations actuels

- Bonus-malus rémunérant le **maintien des prairies permanentes**
- Bonus-malus rémunérant **la diversité des cultures arables et des surfaces d'intérêt écologiques**
- Taxe sur les **pesticides** et la **fertilisation azotée**
- Taxe sur les **émissions de gaz à effet de serre**
- Utilisation de ces taxes pour rémunérer **des contrats agro-écologiques**



Intérêts :

- **inciter** plutôt que contraindre ou interdire ;
- **réduire les coûts** de transactions



Des dispositifs ciblés pour des groupes d'exploitations

- **Bonus pour les zones Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle de la Trame verte et bleue** : fondé sur des engagements chiffrés en termes de surfaces et sur des indicateurs d'impacts environnementaux (abondance d'espèces)
- **Contrat long pour l'innovation agro-écologique (CIAE)** :
 - des orientations seraient élaborées collectivement à l'échelle des **territoires** pertinents
 - intègreraient les objectifs et reprendraient un des outils du **Partenariat Européen d'Innovation (PEI-AGRI)**



Une PAC plus résiliente : maîtrise des risques prix et production

- **Diversification** des productions de l'entreprise : multiplication des sources de revenus
- **Au niveau UE** : mobilisation des réserves de crise, pénalités aux surproductions, primes à la réduction volontaire de production...
- **Au niveau national** : partage des aléas sur toute la filière via des fonds de mutualisation...



Une PAC qui soutient le revenu agricole

- L'enveloppe actuellement allouée au paiement de base et au paiement vert permettrait de **verser l'aide au revenu agricole** : maintien du budget actuel de chaque EM comme point de départ
- Avec un montant total de **5,7 milliards d'euros** en 2018 et 711 000 ETP en 2016 (enquête des structures), nous pouvons envisager une aide annuelle d'environ **8000 € par ETP en France**
- **Réforme de long terme impliquant une décision du Conseil**



Une PAC qui contribue à une offre alimentaire durable

- Les qualités (nutritionnelle, sanitaire, environnementale, organoleptique) de l'offre alimentaire ne dépendent pas que de la production primaire
- Incitation à la **réduction d'usage des pesticides et des antibiotiques**
- Soutien aux filières **fruits et légumes**, dont les productions sont nutritionnellement intéressantes, via les aides au revenu agricole



Combien rapporteraient les taxes ?

Type de taxe	Valeurs des taux choisis	Source pour les taux utilisés	Montant total récoltée par la taxe
Engrais et amendements	0,2 à 0,7 € par euro acheté	Expériences européennes	700 à 2 450 M€
Pesticides et produits agrochimiques	0,15 à 1 € par euro acheté	Expériences européennes et niveaux de réduction visés	495 à 3 300 M€
Antibiotiques	0,2 à 0,7 € par euro acheté	Article scientifique	150 à 525 M€
GES	30 €/t CO ₂ e	Taxe carbone (MTES)	2 690 M€

Source : France Stratégie

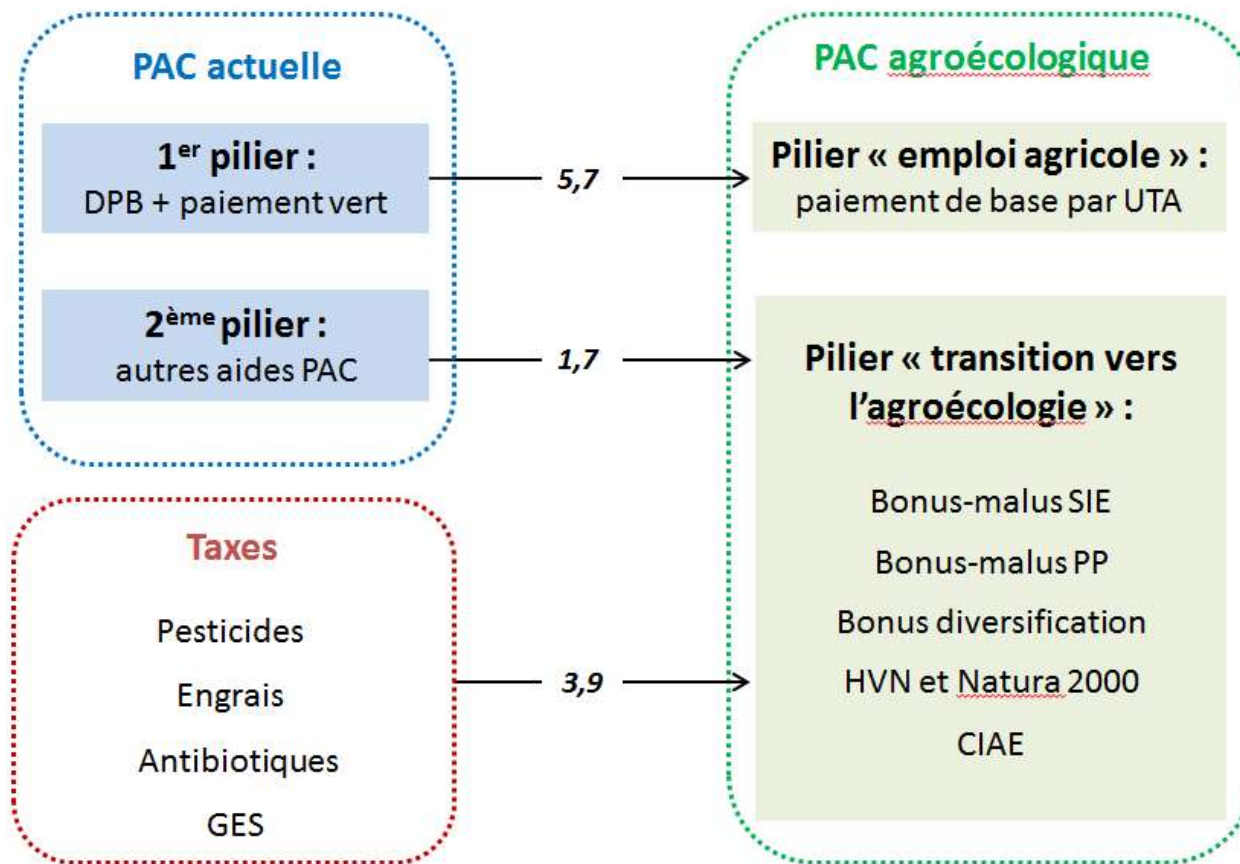


Quels seraient les montants des bonus ?

Bonus	Surfaces concernées (en milliers d'ha)	Montant de la prime (€/ha)		Budget total (Mds€)	
		Minimal	Maximal	Minimal	Maximal
Prairies permanentes	7 702	200	457	1,5	3,5
Diversification des cultures	18 263	130	300	2,4	5,5
Surfaces d'intérêt écologique	515	200	200	0,1	0,1

Source : [France Stratégie](#)





Une nouvelle architecture pour la PAC

Montants globaux estimés en milliards d'euros



Des effets différenciés

	Productions végétales										Productions animales										PolyCE					
	Conventionnelles					Agroécologiques					Conventionnelles					Agroécologiques					Cv	Ae				
	COP	GC	Arbo	Mar	Viti	COP	GC	Arbo	Mar	Viti	BVx ext	BVx	BVI ext	BVI	O-C	PC	AV	BVx	BVI	O-C			PC	AV		
Bonus pour la diversification des productions	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	+/0	+/0	+/0	+/0	+/0	0	0	0	0	0	0	0	+/0	+/0	+/0	+/0	+/0	+/0	+/0	+	
Bonus-malus pour les prairies permanentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	-	+	-	+	0	0	+	+	+	0	0	0	+/0	+	
Taxes sur les pesticides	-	-	-	-	-	+/0	+/0	+/0	+/0	+/0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
Taxes sur les engrais	-	-	-	-	-	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-/0
Taxes sur les antibiotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	-	+	
Taxes sur les émissions de gaz à effet de serre animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bonus pour les zones Natura 2000 et HVN	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	-/0	+	0	+	0	+	0	0	+	+	+	0	0	0	+/0	+/0	
Paiement de base par UTA	-/0	-/0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	+/0	+/0	+	+	+	+	+	+	+	+	



Quelques cas-types

Principales caractéristiques des exploitations-types	Sans changement de pratiques		Avec changement de pratiques	
	Montant perçu (€/an)	Coût ou bénéfice par rapport à la PAC actuelle (€/an)	Montant perçu (€/an)	Coût ou bénéfice par rapport à la PAC actuelle (€/an)
Grandes cultures, 130 ha, 1 UTA, forte diversification (IS = 2,35)	30 181	+1 456	34 490	+ 5 765
Grandes cultures, 300 ha, 2 UTA, faible diversification (IS = 2)	60 905	- 808	68 623	+ 6 910
Élevage herbager spécialisé en lait, 113 ha, 2 UTA, 100 ha de PP	46 635	+14 153	47 307	+ 14 825
Polyculture-élevage laitier, 190 ha, 2,5 UTA, 56ha de PP, faible diversification (IS = 1,9)	50 668	- 5 822	54 269	- 2 221



Une nouvelle PAC répondant aux attentes des agriculteurs et de la société, repensée sur la base des grands principes de l'économie publique

Une PAC refondée autour de deux grands types d'instruments :

- des **mesures horizontales** pouvant concerner l'ensemble des exploitations, **rémunérant les services environnementaux et l'emploi agricole**
- des **mesures ciblées** sur certaines exploitations volontaires finançant **l'innovation et des continuités écologiques**

→ *des mesures pouvant alimenter le futur PSN*



La proposition de la Commission de 2018

Etats-membres ont en charge **leurs plans stratégiques** avec un service de conseil pour les bénéficiaires des aides et les règles de la nouvelle **conditionnalité** (niveau d'exigence plus élevé et concerne toutes les aides 1^{er} et 2nd pilier).

Evaluation de la **performance** des plans stratégiques (les objectifs sont-ils atteints ?)

Au moins 40% du budget PAC dédié aux actions pour le climat

